

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 22 mai 2026**
L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai
À 09 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 13

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Michel HEDON, Monsieur François GOMEZ, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Véronique JULLIEN

POUVOIRS :

Madame Soumicha DRAOUI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Martine VERNHES donne pouvoir à Monsieur Charles BOUVIER

N°27_220526

Objet : Renouvellement du label PCB
pour 2026

Date de la convocation : 15/05/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI



Délibération n°27_220526 :**Objet : Renouvellement du label PCB pour 2026****Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI****EXPOSE :**

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt national relatif au Point Conseil Budget (PCB), d'une durée initiale de trois ans, le CCAS d'Aubagne a obtenu en 2020 la labellisation pour implanter un PCB sur le territoire d'Aubagne et villes limitrophes. Ce partenariat a été renouvelé par convention pour la période 2023 à 2025.

Les Points Conseil Budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Le CCAS met à disposition, depuis novembre 2020, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) pour informer, conseiller et, si besoin, accompagner sur les problèmes de gestion de ressources, de prévention et de traitement du surendettement.

Toute personne avec des difficultés budgétaires, financières, bancaires et/ou d'endettement peut solliciter le service de la conseillère ESF.

Un suivi mensuel permet à l'usager d'avoir une prise de conscience de sa situation et lui apporte des éléments de méthode nécessaire pour que sa situation ne s'étende pas dans la durée. Un accompagnement peut durer quelques semaines à plusieurs mois. Les termes de l'engagement sont formalisés dans un contrat d'engagement réciproque signé en début de parcours.

Les usagers sont reçus dans un bureau à l'accueil du CCAS. Une permanence est également mise en place à la Maison de la Justice et du Droit, une demi-journée par mois, depuis juin 2021. Une permanence a lieu également au sein de France service, une fois par semaine, en demi-journée.

Compte tenu du besoin d'accompagnement des citoyens sur les questions liées au budget, du nombre croissant de difficultés liées au surendettement, le CCAS souhaite renouveler sa demande de labellisation PCB pour 2026 et ainsi bénéficier du renouvellement de la convention pour une durée d'un an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-4 et suivants,

VU la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté lancée en 2018,

VU la convention 2023-2025 du 11 octobre 2023 conclue dans le cadre du label PCB entre le CCAS d'Aubagne et la préfecture des Bouches-du-Rhône,

VU le formulaire de demande de renouvellement du label Point Conseil Budget pour l'année 2026 s'inscrivant dans un cadre transitoire dans la perspective d'une évolution prochaine du dispositif PCB avec un nouvel appel à projet en fin d'année 2026,

CONSIDÉRANT que la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'accès aux droits et d'insertion et que le CCAS poursuit ce même objectif ;

CONSIDÉRANT que le CCAS répond aux exigences du cahier des charges du Point Conseil Budget ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la demande de renouvellement du label Point Conseil Budget pour l'année 2026 ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à la demande de renouvellement du label PCB et le cas échéant le renouvellement de la convention de partenariat pour l'année 2026 ;

ARTICLE 3 : D'IMPUTER la recette liée à cette subvention au chapitre 74 du budget principal du CCAS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS